

## INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ANNEE 2025 - PUBLICATION

### INDEX :

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	0,3	40	39
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	0,1	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	15	INCALCULABLE	0	
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	2	10	5
<b>Total des indicateurs calculables</b>				<b>85</b>	<b>79</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>				<b>100</b>	<b>93</b>

### INDICATEURS :

#### 1- Indicateur d'écart de rémunération

L'indicateur est calculé soit par catégorie socio-professionnelle, soit, après consultation du CSE, par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes.  
Si le calcul de l'indicateur par niveau ou coefficient hiérarchique est rendu impossible, l'indicateur doit être calculé par catégorie socio-professionnelle.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**

Ne renseigner les rémunérations moyennes que pour les groupes valides, c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes (validité du groupe=1).

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Modalité de calcul :

CSP

Par défaut, la modalité de calcul de l'indicateur est par catégorie socio-professionnelle (CSP).

Seuil de pertinence associé :

5%

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5% pour la modalité de calcul par CSP.  
Pour la modalité de calcul par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes, le seuil est fixé à 2%. Remplacer 5% par 2% si vous êtes dans ce cas.

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Tranche d'âge	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupes pris en compte)	Rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Ecart pondéré
		Femmes	Hommes			Femmes	Hommes			
Ouvriers	moins de 30 ans			0	0					0,0%
	30 à 39 ans			0	0					0,0%
	40 à 49 ans			0	0					0,0%
	50 ans et plus			0	0					0,0%
Employés	moins de 30 ans	1	1	0	0	43 093	43 093	0,0%	0,0%	0,0%
	30 à 39 ans	0	4	0	0	0	30 729			0,0%
	40 à 49 ans	4	7	1	11	38 672	36 073	-7,2%	-2,2%	-0,4%
	50 ans et plus	17	21	1	38	34 950	35 546	1,7%	0,0%	0,0%
Techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0			0,0%
	30 à 39 ans	0	2	0	0	0	25 340			0,0%
	40 à 49 ans	8	4	1	12	30 628	30 310	-1,0%	0,0%	0,0%
	50 ans et plus	4	4	1	8	31 920	33 814	5,6%	0,6%	0,1%
Ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0			0,0%
	30 à 39 ans	0	0	0	0	0	0			0,0%
	40 à 49 ans		2	0	0	0	56 601			0,0%
	50 ans et plus	2	4	0	0	57 045	52 310	-9,1%	-4,1%	0,0%
<b>Ensemble des salariés</b>		<b>36</b>	<b>49</b>		<b>69</b>	<b>35 520</b>	<b>36 625</b>	<b>3,0%</b>		<b>-0,3%</b>
		85								

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent plus de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

0,3

L'écart de rémunération est en faveur des femmes.

Nombre de points obtenus sur 40 :

39